

**A.T.E. DURAND**  
Société à responsabilité limitée au capital de 32.300 Euros  
ZAE des Césardes – 6, rue des Frères Montgolfier SEYNOD 74600 ANNECY  
**399 596 170 RCS ANNECY**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE  
DU 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le trente-et-un mars,

Madame Juliette BRARD, agissant en qualité de représentante légale de la société J. INVEST, société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros, dont le siège social est sis ZAE des Césardes – 6, rue des Frères Montgolfier SEYNOD 74600 ANNECY, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 934 662 958,

Elle-même Associée Unique de la société **A.T.E. DURAND** (ou la « Société »), en tant que propriétaire de la totalité des 323 parts sociales de 100 Euros chacune, composant son capital social,

**A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :**

- *Constat de la démission d'une co-Gérante au titre de son départ en retraite ;*
- *Pouvoir pour formalités.*

**PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique (i) prend acte du fait que Madame Fabienne BRARD va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, et (ii) constate ainsi la démission de son mandat social de co-Gérante de la Société, à compter du 31 mars 2025, et décide de ne pas la remplacer.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicités prescrites par la Loi.

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par l'Associée Unique.

**Pour J. INVEST**

**Mme Juliette BRARD**

